

SAINTE-FOY DANS LE BROUILLARD ÉLECTROMAGNÉTIQUE

LE QUARTIER (SE) SIGNE 463 FOIS CONTRE QUATRE ANTENNES WIMAX SUR LE CLOCHER DE L'ÉGLISE.

« Il fait froid ici, non d'une pipe ! » lançait vendredi dans l'église Sainte-Foy de Saint-Léonard le président du comité de quartier Jean-Marie Delhaye. La manifestation annoncée (→ Liège Flash 19 janvier) sur le parvis contre l'implantation sur le clocher par la société Clearwire de quatre antennes Wimax (pour la connexion à Internet sans fil) s'est limitée à une conférence dans l'édifice. Pourquoi ? « Car la large banderole 'Non aux antennes' fixée devant l'église a été arrachée », selon une participante. La banderole « reposait » vendredi sur la pierre, en reflétant la polémique sanitaire du « brouillard électromagnétique ».

25 WIMAX A LIEGE, AVANT 60 ?

Liège a accordé 25 permis pour antennes Wimax et la couverture totale requiert 35 antennes de plus. Saint-Léonard n'est donc pas seul dans le « champ de tir », mais (re)tire la sonnette d'alarme. Après pétition de 800 signatures en 2007 contre le même projet, le comité a recueilli 463 réclamations écrites durant la seconde enquête publique clôturée le 25 janvier. L'avis du collège (non contraignant pour l'obtention du permis d'urbanisme par la Région) sera probablement négatif, comme en 2007, vu les lacunes épinglées par le comité: erreur du n° de rue (n°380 au lieu du n°1 pour l'église), mention

d'une seule école dans le voisinage en omettant Liège 2 et Sainte-Foy, et oubli de la séniorie Sainte-Joseph. Le comité dément l'étiquette anti-progrès, mais réclame « le principe de précaution, tant que l'innocuité des antennes n'est pas démontrée ». Les autorités communales, par ailleurs compétentes uniquement pour le volet urbanistique et non pour l'impact sur la santé, avaient décliné l'invitation « à un x^{ième} débat où, fatalement, justifiait la veille l'échevin CDH de l'Urbanisme Michel Firket, les positions des uns et des autres seront approximatives et conflictuelles ». Bérénice Gillot, membre du comité, se disait « déçue que les acteurs politiques – et surtout l'échevinat de la Santé ! - ne s'intéressent pas à ce qui se passe. Il n'y a pas que les habitants qui doivent s'impliquer: les politiques siègent car on a voté pour eux ». Le collège va constituer un groupe de travail « de trois à six mois » avec membres du conseil communal, de la Région et de spécialistes « dans le but, précise Michel Firket, d'informer et d'apaiser le public. Il ne s'agit pas de clore le débat mais de le baliser. La municipalité n'a pas la capacité de trancher: cela reste l'apanage des scientifiques ». Il refuse donc de « se heurter à un mur comme ont fait Visé ou Bruxelles » : des ordonnances de



CONFÉRENCE DU COMITÉ À STE-FOY, MICHEL FIRKET (ABSENT), BERNARD WESPHEL (PRÉSENT). (CLIC POUR L'AUDIO) @ T.B.

police contre les antennes y ont été cassées par le conseil d'Etat.

UN DÉCRET WALLON ?

Pour le député Ecolo Bernard Wesphael, la Ville, dit-il en substance, se lave les mains : « Les ordonnances de police des communes, même cassées par le Conseil d'Etat, freinent les projets ». Il impute aux « pouvoirs locaux qui ne résistent pas la responsabilité, à terme, de cancers et autres maladies. Bien sûr, on va nous traiter

d'alarmistes ! Mais aujourd'hui on nous donne raison sur l'amiante – un peu tard ». Il a déposé une proposition de décret pour un champ électromagnétique de maximum 0,6 volts par mètre - (3 volts/m demandés par Bruxelles) contre la norme fédérale de 20,6 volts/m. Il escompte une co-signature du député wallon PS de Herstal Frédéric Daerden « et une tâche d'huile sur le fédéral », seul compétent pour les normes belges. ♦

Terry BODSON

« LE CURÉ NE RISQUE RIEN »

MAIS UN ENFANT PERD SON POTENTIEL AUDITIF EN FACE DES 12 ANTENNES GSM DES FRANCHIMONTOIS

« C'est vraiment très grave », selon Théo Bruyère, membre du CLAG (collectif de lutte antennes gsm). Il insiste, avec à l'appui une photo de crâne d'enfant, sur « les trous dans l'enveloppe protectrice autour du cerveau de la personne soumise à un rayonnement électromagnétique. Donc les pesticides présents dans le sang vont pénétrer dans le cerveau ». Dany « électrosensible » dit-il, habite le quartier, face au building des Franchimontois « surmonté de 12 antennes gsm » de la Maison liégeoise : « Mon fils âgé de six ans perd son potentiel auditif. Mais je n'ai pas de preuve de cause à effet ».

« L'ÉGLISE EST UN REFUGE »

Que conclure en effet du rayonnement électromagnétique ? Certainement pas le courrier de l'ingénieur civil Eric Janaer glissé dans le dossier de presse, qui compare une onde à une balle de fusil : « Sa vitesse à travers la peau reste la même (...) A un mètre ou à un km, cela ne change rien, du moment que l'on soit dans la portée de l'antenne ». A cette allure... les rayons du soleil printanier seraient meurtriers. Un informaticien électronicien avisé nous précise que « rien n'est prouvé, mais de nombreuses études sont inquiétantes et devraient amener à la précaution ». Mais les habitants ne disposent pas

d'un plan de la ville balisé pour éviter les champs électromagnétiques. Notre interlocuteur explique que « le Wifi (réseau Internet sans fil dans un immeuble) et Wimax (pour l'extérieur) sont plus rudimentaires que les antennes gsm – lesquelles sont 'intelligentes' car leur puissance est, en permanence, adaptée et donc minimisée en fonction de l'usage en temps réel. Le Wifi et le Wimax émettent, par contre, en permanence et à pleine puissance (2 watts) ». Il ajoute que "les antennes, toujours implantées en hauteur, rayonnent la plus grande partie de leur puissance horizontalement pour parcourir la plus grande distance et franchir les obstacles. Le rayonnement maximal est en altitude face à l'antenne, et au sol à 100 ou 150 m. Pour le Wimax (dépourvu de relais comme les antennes gsm), le champ est de zéro volt/mètre à la verticale en dessous de l'antenne, et dans les maisons à proximité – mais pas en hauteur dans les buildings. Pour le Wimax, le curé et les pratiquants ne risquent donc rien lors des offices. De même que les riverains très directs (sauf en hauteur), mais évidemment ils ne pourront pas se connecter au net sans fil ». Bref, face au Wimax, l'église est un refuge. Mais pas pour les rhumes. Il y fait froid, nom de... ♦

Terry BODSON



LA BANDEROLLE DU COMITÉ, ARRACHÉE À L'EXTÉRIEUR, REPOSAIT VENDREDI SUR LES PIERRES À L'ENTRÉE DE L'ÉGLISE. @ T.B.

5000€ QUI TOMBENT DU CIEL POUR LA TOITURE

La location du clocher est une manne annuelle de 5000€ pour la Fabrique d'église. Le président du comité Jean-Marie Delhaye – membre de la Fabrique – s'insurge du vote « 4 'pour' Clearwire sur 6 personnes présentes à la réunion parmi les 10 membres de la Fabrique d'église: ce vote n'est pas démocratique et je l'ai écrit à l'évêque ». Les 5000€ semblent une goutte d'eau dans la restauration (subsidiable) chiffrée à « 375.000 à 500.000€ », compte Jean-Marie Delhaye. « Mais le projet, notamment pour réparer la toiture, traîne depuis 10 ans, précise-t-il. Cet argent qui tombe du ciel (sic) est donc le bienvenu pour certains membres de la Fabrique ». ♦ T.B.